



l'œil d'or

critiques & cités

LES DÉFIS DE LA GOUVERNANCE MÉTROPOLITAINE

sous la direction de
Christian Lefèvre, Nathalie Roseau et Tommaso Vitale

En application de la loi du 11 mars 1957, il est interdit de reproduire
intégralement ou partiellement
le présent ouvrage sans autorisation de l'éditeur.

© Éditions L'Œil d'Or
et Jean-Luc André d'Asciano, 2013.
118, rue Jean-Pierre-Timbaud – 75011 Paris
www.loeildor.com

ISBN : 978-2-913661-



l'œil d'or
critiques & cités

POSTFACE

COMMENT LA MÉTROPOLISATION RECOMPOSE LES POUVOIRS LOCAUX

Frédéric Gilli

Les territoires changent, leurs périmètres s'élargissent et deviennent beaucoup plus flous. Les pratiques changent, avec des modèles familiaux recomposés, des urbains hyper-mobiles et de plus en plus numériques. Les acteurs changent au gré du reflux actuel des États au profit de territoires organisés à d'autres échelles (métropoles, régions, unions d'états), des groupes privés, des associations et des citoyens.

Et pourtant, les problèmes restent les mêmes : se loger, se déplacer, travailler, se divertir... Les cadres mêmes de l'action sont contraints car les murs, les routes ou les frontières ne se déplacent pas aussi facilement que les personnes ou les entreprises. Il en résulte des chevauchements de compétence, des concurrences entre acteurs (Salet et Savini), des redondances et des vides qui donnent le sentiment de territoires non maîtrisés.

Le défi que les métropoles posent aujourd'hui aux sociétés humaines est précisément de parvenir à se doter des règles et des pouvoirs qui permettront d'avoir un minimum de prise sur leur avenir collectif. C'est un défi car, bon gré mal gré, une puissante réorganisation des rôles et places de chacun est en jeu : entre centre et périphérie, entre périphéries elles-mêmes, entre acteurs économiques, acteurs sociaux et acteurs politiques, entre grandes institutions publiques et privées, entre autorités centrales et pouvoirs locaux... C'est autant de partages à redéfinir (Kubler).

Cela débouche surtout sur une société de plus en plus organique et réticulaire où les interdépendances sont trop nombreuses pour être réduites ou rationalisées simplement. Mettre de la raison dans l'organisation des pouvoirs métropolitains ne peut donc signifier simplifier ou décalquer l'organisation copiée dans une autre ville (Cervero) : si les approches comparatistes sont utiles, c'est qu'elles invitent à l'ingéniosité, elles facilitent l'appropriation des idées nouvelles, elles enrichissent les approches pragmatiques.

Le défi de la gouvernance métropolitaine n'est donc pas de trouver le découpage institutionnel le plus adapté à la nouvelle situation

métropolitaine : ce serait une approche trop réductrice des pouvoirs locaux et une proposition trop conjoncturelle face à des enjeux urbains mouvants. Le défi est de trouver comment construire les nouveaux cadres dans lesquels l'ensemble des parties prenantes resynchroniseront leurs pratiques. C'est une transformation des représentations dans laquelle les changements institutionnels peuvent être utiles (Healey) : ils constituent des signaux très puissants. Des schémas d'aménagement, des grands équipements, ou des moments collectifs symboliques (grands événements, débats publics, etc.) participent au même titre à cette évolution des représentations.

Le débat francilien illustre pleinement cela. La redéfinition en cours de la métropole, commencée à la fin des années 1990, inclut dans un même mouvement :

- Une réorganisation politique et institutionnelle : création de la conférence métropolitaine, repositionnement et réorganisation de l'État (notamment via la création des Contrats de développement territoriaux) et possible réforme institutionnelle des contours et compétences des différentes collectivités.

- Une réflexion d'aménagement : révision du schéma directeur d'Île-de-France, propositions de l'Atelier International du Grand Paris.

- L'amorce de grands équipements : Couverture du périphérique, Grand Paris Express, Plateau de Saclay et, à peine quelques années en arrière, le Stade de France et Disneyland Paris.

- Sans doute manque-t-il encore les moments collectifs symboliques en dehors des émeutes de 2005 (en négatif) ou des débats sur le Grand Paris Express (qui ont fédéré les « sachants » – élus locaux, experts, associations – plutôt que les habitants).

Les recompositions à l'œuvre engagent donc une multiplicité de facteurs : l'enjeu est d'amener collectivement les habitants et l'ensemble des acteurs occasionnels ou réguliers d'un territoire à changer le regard qu'ils ont sur ce territoire pour y intégrer une lecture métropolitaine. Souvent, et c'est normal, les pratiques des citoyens ou des entreprises sont en avance sur les institutions : l'enjeu est que le recalage se fasse le plus harmonieusement possible.

Une recomposition des systèmes d'acteurs à l'échelle métropolitaine

Mieux assembler les territoires métropolitains plutôt que juste élargir ou fusionner autour du centre

La question qui se pose aux grandes métropoles dépasse largement celle des périmètres et de la relation entre centres et périphéries. Sans doute faut-il voir là l'une des raisons aux échecs des tentatives de fusion ou d'intégration métropolitaine quand elles n'ont pas fait assez de place à la recomposition du jeu politique, économique et social qu'elle emporte nécessairement (Boudreau). Le défi métropolitain n'est pas de parvenir à plus intégrer les différents territoires mais de mieux les assembler.

Dans une perspective moderniste, l'intégration métropolitaine a longtemps été pensée uniquement comme l'expansion du centre. Cela est longtemps passé par l'élargissement des limites administratives, les communes limitrophes étant progressivement rattachées à la ville centre. Le cas de Paris est emblématique de ces évolutions, jusqu'à la dernière extension opérée en 1860 et qui a donné à la ville ses limites actuelles. Sur le même principe, le XX^e siècle a vu se multiplier les regroupements de collectivités autour de la ville centrale, depuis la consolidation de New York en 1898 jusqu'à la fusion de Montréal en 2003. Mais ces mécanismes ne correspondent plus, aujourd'hui, aux dynamiques plus complexes, multipolaires et autoportées qui animent les territoires périphériques. Il est devenu nécessaire de faire une place, dans ces évolutions, aux centralités qui existent en périphérie. L'ère métropolitaine oblige ainsi à reconsidérer le paradigme de l'intégration au-delà du simple mécano institutionnel. L'enjeu est de permettre d'inscrire la richesse de la diversité des territoires dans une même perspective : cela suppose plus de souplesse institutionnelle, moins de hiérarchies entre territoires et un effort particulier pour construire du commun entre les différentes parties de la métropole. Assembler la métropole plus qu'intégrer les périphéries au centre.

La fragmentation des pouvoirs n'ouvre pas nécessairement sur une mauvaise organisation métropolitaine

Il y a ensuite le fait que le degré de fragmentation des gouvernements locaux n'est pas un bon indicateur de la qualité de la gouvernance métropolitaine.

D'une part, il n'est pas évident que l'intégration ou la fusion soient les options les plus adaptées à chaque métropole et la fragmentation institutionnelle peut très bien être une forme très adaptée et souple dans certains cas. Il est important de ne pas inverser les

causalités : ce n'est pas le périmètre institutionnel qui définit la nature et les modes d'organisation des acteurs entre eux, même s'il y a nécessairement des rétroactions.

D'autre part, les ajustements des cadres institutionnels sont appelés à prendre des formes très différentes en fonction des géographies locales. Selon la place du public et du privé, selon l'organisation plus ou moins hiérarchique des systèmes politiques et administratifs locaux, selon la fluidité des rapports contractuels, il sera plus ou moins facile d'imposer une fusion ou de construire une métropole fédérale très décentralisée. Selon les rapports entre le centre et la périphérie et selon la forme même de ces périphéries, plus ou moins polarisées, la fragmentation pourra faciliter des logiques de coopération ou nourrir une concurrence exacerbée entre les territoires.

Il est trop simple de considérer que la multiplicité des territoires voire des systèmes de décision sont nécessairement des obstacles au développement harmonieux des métropoles.

Accepter une organisation décentralisée des métropoles ce n'est pas nécessairement organiser la concurrence de tous les territoires entre eux (Kantor) : des jeux coopératifs peuvent très bien se nouer entre acteurs qui conduisent à une auto-organisation des systèmes d'acteurs. Sensibles à la fois à l'intérêt général de la métropole et à l'intérêt de chaque territoire, ces systèmes peuvent s'avérer bien plus dynamiques et adaptables aux conditions changeantes du monde contemporain. Autant l'intégration institutionnelle est une solution évidente dans un système planifié, autant elle est inapte à intégrer en permanence les conditions économiques, sociales ou paysagères de sites spécifiques.

De plus, les modèles institutionnels « mécaniques » ne sont plus adaptés au fonctionnement réticulaire de nos sociétés dans lesquelles le pouvoir est partagé et où les échelles comme les lieux du pouvoir sont changeants. De ce point de vue, la redondance des compétences est un classique de toute organisation complexe : elle permet au système de pallier la défaillance d'un niveau d'acteur ou d'un nœud du réseau. Si elle n'est évidemment à rechercher partout, la fragmentation des échelles de gouvernance offre potentiellement l'avantage de systèmes territoriaux plus réactifs, plus innovants et plus unis que ceux qui ne tiennent entre eux que par la contrainte des frontières administratives.

Au-delà d'une adaptation de la forme institutionnelle, la question de la bonne gouvernance se résout de manière pragmatique dans la

façon dont les projets sont discutés, dans la façon dont les ressources sont investies et partagées et dans la façon dont les questions opérationnelles sont portées

Repenser le rôle et la place du politique et des différents élus dans la métropole

La question métropolitaine survient enfin dans un moment de repli de l'État social : là où les habitants ayant un problème d'emploi, de santé, de vieillesse, voire de logement, se tournaient naturellement vers l'État, le fait que les systèmes d'aides deviennent de plus en plus complexes et de moins en moins généreux conduit les habitants à se retourner vers leurs élus locaux. Ces derniers deviennent les réceptacles et les relais des questions et demandes des habitants : des trois fonctions que l'on peut attribuer aux élus locaux (définition des valeurs, décisions opérationnelles, médiation), les capacités de médiation l'emportent progressivement sur les enjeux opérationnels qui renvoient à d'autres acteurs (publics ou privés) ou à d'autres échelles. Derrière la question métropolitaine, il y a donc une question plus sourde qui renvoie à la redéfinition du rôle des pouvoirs locaux et de leur rapport aux citoyens.

Efficacité, Solidarité, démocratie : trois défis métropolitains

La lecture des recompositions métropolitaines implique de revoir nos façons de penser la gouvernance des villes : il s'agit de raisonner plus en terme d'assemblages que d'intégration, il est important de faire une place plus grande aux logiques coopératives dans la construction de nos systèmes institutionnels et la place et le rôle même des institutions et des politiques dans les territoires doit être reconsidérée. C'est à l'aune de ces prémices qu'il faut réfléchir aux questions posées par les territoires métropolitains contemporains, à savoir les questions opérationnelles, la question des ressources et la question démocratique.

Les questions opérationnelles : qui fait quoi ?

Qu'il s'agisse de développement économique, de construction de logement ou de création culturelle, la ville se construit par les décisions engagées au quotidien. Les outils et les acteurs du territoire métropolitain sont donc à considérer dans leur diversité : Universités, régies immobilières, entreprises de transports, sociétés foncières, grandes entreprises industrielles, ... la gouvernance à l'échelle métro-

politaine n'est pas seulement le redécoupage d'une carte électorale, elle oblige à considérer le repositionnement d'un très grand nombre d'intervenants : à travers le déploiement des territoires métropolitains, l'ensemble des jeux d'acteurs se réorganise.

À chaque échelle, chaque type d'acteurs est amené à se repositionner et à repenser son rôle. Cela crée des opportunités, mais cela bouscule également un grand nombre de routines et de pratiques, au risque d'une grande désorganisation. Avant ou pendant une réforme institutionnelle, les entreprises ne savent plus où est le pouvoir décisionnaire chez leur client public, elles ne savent plus quel sera le pouvoir réel exercé par leur interlocuteur à l'issue du processus et elles réduisent mécaniquement leurs investissements prospectifs. Il est prouvé que l'instabilité fiscale crée une insécurité sur les rendements qui freine plus les investisseurs que le niveau même de cette fiscalité. De la même manière si la forme du gouvernement local compte, les phases de transition sont les plus pénalisantes pour l'efficacité d'un territoire : l'instabilité institutionnelle paralyse les investissements à moyen et long terme notamment ceux qui font les infrastructures métropolitaines. Les changements de mode de gouvernement doivent donc être processuels pour préserver au maximum la coopération entre les acteurs politiques, mais cela ne peut se faire au détriment des autres acteurs, citoyens ou entreprises, qui ont besoin de lisibilité sur les systèmes de pouvoir à court, moyen et long terme.

Quel que soit le mode de gouvernement choisi et son niveau d'intégration ou de fragmentation, l'organisation des territoires à l'échelle métropolitaine diminue la maîtrise que l'échelon local a sur l'avenir de son propre territoire :

– C'est le cas pour les fusions institutionnelles qui voient le plus souvent les élus et les services techniques métropolitains s'emparer des pouvoirs. La voix et les priorités telles que ressenties ou portées par les citoyens, les entreprises voire les élus de ces territoires inframétropolitains pèsent peu dans les arbitrages. Dans les grandes métropoles intégrées qui choisissent de confier les pouvoirs d'aménagement d'urbanisme opérationnel aux services centraux, la technocratie métropolitaine pourra très rapidement prendre la mesure du pouvoir politique : la gestion de ces territoires suppose de très grandes administrations, très complexes, et des outils et instruments dont un pouvoir élu pour quelques courtes années ne peut prendre la mesure.

L'évolution de l'équilibre des pouvoirs entre services administratifs et élus et de la nature des relations qu'ils entretiennent est très peu étudiée. C'est pourtant l'une des clefs de la métropolisation.

– C'est aussi le cas dans les métropoles décentralisées ou fragmentées, même si les jeux à l'œuvre sont plus insidieux. D'abord, la prise de conscience métropolitaine amène les décideurs locaux, publics ou privés, à raisonner de plus en plus souvent non seulement à l'échelle de leur territoire mais à le replacer dans son environnement. Si l'on prend l'exemple de la région parisienne, cela se traduit dans les discours des élus locaux, dans le fait qu'un nombre de plus en plus grand de collectivités rejoignent des intercommunalités, des ententes, voire Paris Métropole. Cela se lit aussi en pratique dans les plans d'urbanisme qui intègrent de plus en plus les territoires voisins au moment de l'analyse des besoins. Les acteurs locaux intègrent que l'avenir de leur territoire ne dépend plus que d'eux seuls mais repose de plus en plus aussi sur leurs voisins.

Dans le cas de métropoles fragmentées, les outils publics de gestion et de régulation sont aussi moins puissants alors que le marché lui reste organisé à l'échelle métropolitaine : c'est à la grande échelle que se forment les prix fonciers et immobiliers et l'intervention d'une commune de périphérie ne pourra agir que marginalement sur la dynamique de ces prix : un territoire périphérique pourra bien mettre en place une politique extrêmement volontariste d'aménagement, il ne pourra pas espérer pour autant multiplier les prix fonciers par un facteur 3 ou 4 par sa seule action. Quoi qu'il fasse, les produits immobiliers qu'il est susceptible d'attirer ne seront pas les mêmes que ceux du centre et cela conditionnera la population d'habitants ou d'entreprises qu'il peut attirer. Il n'a un pouvoir que marginal sur la valorisation et l'aménagement de son territoire.

Enfin, faute de moyens pour constituer des services d'étude et des administrations suffisamment puissants pour gérer la traduction locale de la complexité métropolitaine, le véritable pouvoir repose souvent dans les mains des grandes entreprises qui sont elles capables de fournir cette ingénierie. Ce sont donc les acteurs privés plus que les élus qui vont concevoir et mener les programmes de grande ampleur. Ce sont aussi eux, par voie de conséquence, qui vont sélectionner et aménager les territoires stratégiques et qui, par défaut, choisiront de délaissier les territoires portant moins d'enjeux ou de perspectives.

Un revers de ces évolutions métropolitaines est d'ailleurs le développement croissant de formes informelles de ville, sur lesquelles les acteurs publics n'ont pas plus de prise.

Ces logiques décrites pour les pouvoirs publics valent aussi bien pour les acteurs privés : souvent, les acteurs centraux (groupes du BTP, opérateurs urbains, cabinets d'architectes urbanistes, etc.) profitent le plus de l'expansion métropolitaine : ce sont ceux qui ont le plus de leviers capitalistiques ou de capacités d'ingénierie pour faire face aux défis de la construction métropolitaine. Ils remportent les appels d'offre, rachètent les terrains, les actifs voire les entreprises elles-mêmes dans les territoires situés en périphérie : en réalité, ce sont ces grands acteurs privés qui construisent la métropole.

Le partage des ressources : inégalités, solidarités et efficacité

L'organisation des vies, des systèmes productifs, des déplacements, des marchés fonciers immobiliers à l'échelle de la métropole affecte également en profondeur la dynamique des inégalités territoriales. Les processus ségrégatifs que l'on observe dans la plupart des villes tendent à prendre des ampleurs considérables et changent de nature : quand on ne peut plus sortir de l'entre-soi facilement car les distances sont trop grandes pour que la simple marche à pied supplée aux défaillances des réseaux de transport, l'enfermement devient maximal.

Ces problèmes urbains ont des retombées institutionnelles : dès lors que la métropole se soucie des inégalités, les acteurs publics et privés se trouvent dans l'obligation d'imaginer des systèmes de solidarité puissants entre territoires. Des mécanismes sont ainsi inventés pour subventionner les territoires les plus défavorisés ou redistribuer des territoires les plus riches vers les territoires les plus pauvres. Ces mécanismes posent trois types de difficultés :

– Des difficultés d'ordre politique : lorsque ces transferts deviennent massifs, ils posent des problèmes de légitimité : la distance entre les territoires et les habitants d'une même métropole dissout le sentiment d'appartenir au même monde et les personnes finissent par questionner l'intérêt de contribuer autant.

– Des difficultés d'ordre pratique : l'organisation même des institutions tend souvent à accroître les inégalités. Entre les territoires les plus favorisés et ceux accueillant les personnes avec le plus de problèmes économiques et sociaux, les moyens à mobiliser mais aussi le

temps et les outils à dépenser ne sont pas de la même ampleur. Quand les contours politiques et administratifs recourent ces divisions entre les territoires de la métropole, l'organisation même des institutions nourrit les inégalités au lieu de contribuer à les résoudre.

– Des difficultés d'ordre mécanique : les métiers de l'urbain sont très capitalistiques. Comme les territoires centraux où le stock d'actifs est important sont ceux dans lesquels la rente foncière et immobilière est la plus élevée, cela leur offre les moyens les plus importants. Une circulation fluide des investissements consisterait à prélever la rente dans les endroits les plus capitalistiques pour l'investir là où les rendements sont les plus importants. C'est ce que font les grands groupes pour les investissements privés. La multiplication des gouvernements locaux freine cette circulation d'argent pour les investissements publics. Cette dissymétrie crée un double problème de gouvernance : d'une part elle alimente un déséquilibre entre pouvoirs publics et intérêts privés et d'autre part elle bride le potentiel de développement métropolitain (Pflieger). Les territoires de la banlieue parisienne qui sont aujourd'hui confrontés aux plus importantes perspectives de croissance démographique et urbaine sont des territoires qui n'ont pas l'assise économique ni les mannes financières des communes du centre. Ils ne peuvent donc pas répondre aussi facilement aux besoins des investisseurs, des entreprises ou des habitants en train d'arriver, que s'ils avaient accès aux ressources du cœur de la métropole. La qualité comme la quantité des projets portés en souffre : c'est un déficit de développement pour chacun des territoires et pour la métropole dans son ensemble.

Il y a donc un enjeu à ce que les collectivités locales se projettent plus facilement dans des réseaux de coopération, que ce soit par la mobilisation de moyens humains ou financiers. Les questions économiques en sont un bon exemple : il est difficile pour une collectivité locale d'imaginer développer par elle-même une politique économique. En revanche, les autorités locales sont souvent les seuls acteurs à être en relation avec l'ensemble des personnes et institutions intervenant sur le territoire. Ces fonctions d'intercession, de mise en relation entre territoires ou entre acteurs d'un même territoire sont déterminantes dans la construction des dynamiques locales (Vivant) : alors que la métropolisation tend à distendre les liens entre les personnes, le raffermissement de ceux-ci est fondamental pour construire

la métropole. Il en va autant de la capacité de la métropole à construire des cadres de référence partagés entre les différents types d'acteurs que de son dynamisme économique et sa capacité à ouvrir des perspectives métropolitaines à chaque innovateur local situé dans l'un ou l'autre de ses territoires.

L'enjeu démocratique : la question de l'appartenance, de la considération et du pouvoir

Qu'il s'agisse des opportunités offertes aux habitants ou aux entreprises, ou de la façon dont les jeux politiques et institutionnels s'organisent, la métropole oblige enfin à repenser l'organisation de la vie démocratique.

Concernant les élus, la reconfiguration des périmètres et des compétences entraîne un nouveau partage des postes et des rôles. Les modes de désignation des différents partis, les carrières des élus sont nécessairement impactés en conséquence. Les moments où se cristallisent ces changements sont donc des moments de conflits potentiellement innombrables entre tous les acteurs politiques concernés : ceux qui cherchent à conserver leur pouvoir (notamment au centre), ceux qui cherchent à le sauvegarder (dans les périphéries les plus fragiles) ceux qui cherchent à l'affirmer (dans les périphéries innovantes ou dynamiques).

À moyen terme, la circulation des élites politiques est plus difficile à apprécier car nous manquons encore d'approches longitudinales : les processus de fusion font généralement craindre aux périphéries de subir la loi du centre, où les réseaux les plus puissants sont consolidés. Néanmoins, l'expérience des intercommunalités françaises laisse penser que passée une première phase de consolidation, les générations politiques suivantes à arriver au pouvoir intègrent l'organisation métropolitaine dans leurs parcours : non seulement les banlieues sont souvent majoritaires d'un point de vue démographique et économique mais elles finissent par fournir une grande partie des élites des nouveaux territoires.

Au-delà des élus, la question centrale est celle de la place des citoyens dans le nouvel équilibre entre pouvoirs locaux et métropolitains. Même fragilisés par la diminution progressive de leur capacité d'agir, les élus locaux conservent l'avantage de la proximité : ils sont naturellement les référents des habitants pour l'ensemble de leurs problèmes et sont des relais relativement efficace des enjeux

et problèmes de leurs concitoyens dès lors qu'ils font un effort d'écoute. La remontée d'un nombre non négligeable de compétences à une échelle métropolitaine peut légitimement alimenter une crainte : le pouvoir d'agir des politiques ne sera pas plus important mais leur distance avec les citoyens aura augmenté. Au motif d'une plus grande efficacité opérationnelle, les fusions font ainsi facilement le lit d'une technicisation des élites politiques.

La métropole en commun

Les dynamiques métropolitaines sont un des éléments contribuant au bouleversement des règles et des repères sur lesquels les différentes sociétés se sont construites. Mais dans cette crise profonde qui accompagne la mutation de nos sociétés et nos économies, elles sont aussi les vecteurs de nouveaux systèmes d'acteurs et de nouveaux modes de gouvernement. La question centrale est de permettre que ces transformations renforcent la prise que les citoyens et les acteurs économiques, sociaux et politiques ont sur l'avenir de leurs territoires.

Elle implique de reconsidérer l'ensemble des modèles sur lesquels nous avons construits nos organisations institutionnelles à l'époque moderne : les métropoles sont un lieu dans lesquels la diversité et l'adaptabilité sont des éléments clefs et cela percute profondément les mécanismes historiques guidant l'organisation du gouvernement des villes. Passer d'une logique d'intégration à une logique d'assemblage met au cœur du débat la question de ce que les acteurs locaux partagent et portent en commun. Passer d'une approche mécanique à une conception organique des systèmes territoriaux remet en perspective le rapport à la fragmentation institutionnelle : loin d'installer la concurrence et le chaos, elle peut aussi faire le lit de processus coopératifs puissants et riches. Passer, enfin, d'un temps où les élus avaient le pouvoir et les moyens de décider seuls de l'avenir de leur territoire à une période où ils sont plus des médiateurs en situation de catalyser et cristalliser des projets collectifs pour les traduire en décisions.

La métropolisation impose de nouveaux modes d'intégration qui ne répondent ni aux modèles fusion-intégration ni aux modèles centre-périphérie. Elle demande également de nouvelles compétences aux pouvoirs locaux dont les capacités d'écoute et d'écho deviennent capitales. Elle rend enfin nécessaire de s'intéresser plus aux conditions d'émergence de consensus et de collectifs permettant aux systèmes

d'acteurs de dépasser les intérêts individuels et les temporalités courtes. Au-delà des institutions et des périmètres, les questions d'appartenance, d'identités, de récit, de projets partagés deviennent clefs. Par-delà les différences de territoires et d'intérêts, l'enjeu des métropoles c'est la constitution de quelque chose en commun.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

A

- Abbott, C., *Greater Portland: Urban Life and Landscape in the Pacific Northwest*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press, 2011.
- Abrucio, F.L., Sano, H. et Sydow, C.T., « Radiografia do Associativismo Territorial Brasileiro: tendências, desafios e impactos sobre as regiões metropolitanas », in Klink, J. (dir.), *Governança das Metrôpoles Conceitos, Experiências e Perspectivas*, São Paulo, Annablume, 2010, p. 21-48.
- Ache, P. et Andersen H.T., *Cities Between Competitiveness and Cohesion: Discourses, Realities and Implementation*, Dordrecht, Springer, 2008.
- Ajuntament de Barcelona, Departamento de Estadística, *Síntesis de dades de Ciutat de Barcelona*, 2009, www.bcn.cat/estadistica/catala/dades/sintesi/images/sintesi3.pdf.
- Alape, A., *El Bogotazo. Memorias del olvido*, La Havane, Casa de las Américas, 1983.
- Albrechts, L., « Bâtir le visage d'une région », *DISP*, 122, 1995, p. 29-34.
- Albrechts, L., « In pursuit of new approaches to Strategic Spatial Planning », *International Planning Studies*, 6, 3, 2001, p. 293-310.
- Albrechts, L., « The Planning Community Reflects on Enhancing Public Involvement. Views from Academics and Reflective Practitioners », *Planning Theory & Practice*, 3, 3, 2002, p. 331-347.
- Albrechts, L., « Strategic (spatial) planning reexamined », *Environment and Planning B: Planning and Design*, 31, 2004, p. 743-758.
- Albrechts, L., « Shifts in Strategic Spatial Planning? Some evidence from Europe and Australia », *Environment and Planning A*, 38, 6, 2006, p. 1149-1170.
- Albrechts, L., Alden, J. et Da Rosa Pires, A., (dir.), *The Changing Institutional Landscape of Planning*, Aldershot, Ashgate, 2001.
- Albrechts, L., Healey, P. et al., « Strategic Spatial Planning and Regional Governance in Europe », *Journal of the American Planning Association*, 69, 2, 2003, p. 113-129.
- Albrechts, L. et Liévois, G., « The Flemish Diamond: urban network in the making », *European Planning Studies*, 12, 3, 2004, p. 351-370.
- Albrechts, L. et Swyngedouw, E., « The challenges for a regional policy under a flexible regime of accumulation », in Albrechts, L., Moulaert, F., Roberts, P. et Swyngedouw, (dir.), *Regional Policy at the Crossroads*, Londres, Jessica Kingsley, 1989, p. 67-89.
- Alexander, M., *Cities and Labour Immigration. Comparing Policy Responses in Amsterdam, Paris, Rome and Tel Aviv*, Aldershot, Ashgate, 2007.
- Aluffi Beck-Pecoz, R. et Zincone, G. (dir.), *The legal treatment of Islamic minorities in Europe*, Louvain, Peeters, 2004.
- American Fact Finder, *Miami City, Florida. Table C05002: Place of Birth by Nativity, 2010*, ACS 3-year estimates, 2012.